

# Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

## Objectifs de la formation

Comprendre comment réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

## Enjeux

Etre capable d'identifier les risques sur son exploitation

## Déroulé

Apports théoriques et mises en situation:

Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)

Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées

Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques

Comment le réaliser (méthodologie, évaluation...)?

Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Côtes d'Armor

**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 25/03/2019

## Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 0€

Non agricole 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

## Plus de renseignements

Cédric Bernard

agriculturepayanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000

Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41

Fax. 02.96.94.16.28

repas partagé

## Dates, lieux et intervenants

**01 avr 2019**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Les rues Dolos

22230 Laurenan

Gildas Griveau

Conseiller sécurité MSA Armorique

## Co-organisateur(s)

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))